



Titre de sejour etudiant ou vie familiale apres un pacs

Par **coeurdelion123**, le **05/05/2010** à **00:10**

Bonjour,

je suis étudiant étranger et je suis en couple ça fait 4 ans avec un francais. Nous avons habité ensembles pendant 2 ans, un an de separation et on habite de nouveau ensembles. j'habite chez lui aujourd'hui, et j'ai toujours eu son adresse sur tous mes papiers!!!

Actuellement je suis en 1er annee de doctorat et mon titre de sejour est valable jusqu'a octobre. On pense se pacser a la fin mai, quel est le titre de sejour que j'en aurai? etudiant ou vie familiale? sachant que on peut demontrer plusieurs années de vie en commune, j'ai toujours travaillé avec le rectorat comme assistant de langue et j'ai jamais ete en situation irregulier?

Merci beaucoup de votre reponse

Par **chris_Idv**, le **04/06/2010** à **14:50**

Bonjour,

C'est à vous de choisir la nature du titre de séjour que vous sollicitez.

Cordialement,